



## Huissier incompétent / non neutre

-----  
Par Const1

Bonjour

Je ne savais pas trop où poster cette question.

Je suis en conflit avec mon voisin qui a fait faire plusieurs constats d'huissier.

Ces constats sont actuellement utilisés dans un procès contre moi concernant un problème de servitude. Certains constats n'ont rien à voir avec le procès mais peu importe.

Certains constats racontent n'importe quoi (par exemple que je suis propriétaire du garage de mon voisin) et plus grave sont rédigés via la parole de mon voisin.

Par exemple, on a fait borner entre nos 2 propriétés et mon voisin a clôturé au bord des bornes chez moi (parce que, dit-il les bornes lui appartiennent !). Pendant qu'il faisait les travaux, je l'ai informé de son erreur et que la limite se situe au milieu des bornes.

Il ne m'a pas écouté, je l'ai mis en demeure d'enlever la clôture, il a fait venir l'huissier pour constater la position de la clôture en sa faveur (je me suis invité car mon voisin traînait chez moi). Le constat n'a même pas respecté le plan de bornage !! J'ai, à mon tour, fait venir un huissier qui a fait un constat correctement et qui dit l'inverse de l'autre (avec le plan de bornage).

J'ai monté tout un dossier où je démonte chaque constat avec des preuves.

Ma question est simple : qui faut-il prévenir pour qu'il y ait une enquête sur le travail général de cet huissier ? Faut-il porter plainte ? Il y a-t-il un ordre des huissiers ?

Merci !